



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 21 février 2019

n° 029-19 C

Objet : *RD - Projet de requalification de la RD1006 la Garatte / la Trousse - Approbation des modalités de la concertation préalable*

- date de convocation le 15 février 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-et-un février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 60

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Muriel Jeandet - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Emmanuelle Andrevon

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Pierre Coendoz à Jérôme Esquevin - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Marie-José Dussauge à Sylvie Koska - de Jean-Pierre Fressoz à Annick Bonniez - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Delphine Julien à Patrick Roulet - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Benoît Cerino - de Dominique Pommat à Bernard Januel - de Walter Sartori à Driss Bourida

- conseillers excusés : 12

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey - Maryse Fabre - Philippe Gamen - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Mustapha Hamadi - Luc Meunier - Marie Perrier - Benoit Perrotton

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 21 février 2019

délibération n° 029-19 C

objet **RD - Projet de requalification de la RD1006 la Garatte / la Trousse - Approbation des modalités de la concertation préalable**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que l'étude de requalification de la RD1006 sur la section comprise entre la Garatte et la Trousse a été lancée en 2018.

L'objectif de cette étude de faisabilité est de définir un ou plusieurs scénarios d'aménagement permettant de fluidifier le trafic aux heures de pointe sur cet axe reliant le secteur sud de l'agglomération chambérienne à la voie rapide urbaine. L'augmentation des déplacements à l'horizon de la réalisation des opérations de logements et de création d'emplois dans ce secteur a été prise en compte dans l'étude.

Au terme de l'étude, les membres du comité de pilotage ont validé les scénarios d'aménagement. Ainsi, deux scénarios ont été retenus sur la section courante de la RD1006 comprise entre la rue Centrale et la rue de la Parpillette et un scénario a été retenu au niveau du carrefour de la Trousse.

Désormais, il convient de procéder à la concertation publique associant les habitants, les associations locales, et les autres personnes concernées, conformément au code de l'urbanisme.

L'objectif est de recueillir l'avis du public en vue d'améliorer le projet dans la suite des études.

Il est proposé de procéder à la concertation avec la population du lundi 1^{er} avril au vendredi 26 avril 2019, selon les modalités suivantes :

- deux réunions publiques de présentation lors de la 1^{ère} quinzaine d'avril, dont une en mairie de Barberaz et une en mairie de La Ravoire,
- six permanences du bureau d'études et d'un technicien de Grand Chambéry en mairie, deux jours par semaine (mardi et jeudi de 16 h à 19 h), dont trois en mairie de Barberaz et trois en mairie de La Ravoire,
- mise à disposition du public aux heures d'ouverture des mairies de Barberaz et de La Ravoire, d'un dossier de concertation pour consultation et d'un registre destiné à recueillir les observations et suggestions,
- le dossier sera consultable sur le site Internet « Territoire Mobile ». Un formulaire permettra également de recueillir les contributions dématérialisées,
- une adresse postale (Grand Chambéry, Projet RD1006, 106 allée des Blachères, 73106 Chambéry cedex) ainsi qu'une adresse courriel (concertation-RD1006@grandchambery.fr) seront mises à disposition du public pour recueillir tous les types de contributions.

Indépendamment de l'affichage de la présente délibération en mairie de Barberaz et de La Ravoire et au siège de Grand Chambéry, une publicité par voie de presse sera également effectuée pour annoncer le lancement de la concertation.

Le bilan de cette concertation fera l'objet d'une délibération du Conseil communautaire de Grand Chambéry.

Parallèlement au projet de requalification de la RD1006 sur la section comprise entre la Garatte et la Trousse, une étude sur les voiries du sud de l'agglomération jusqu'à Saint-Jeoire-Prieuré sera lancée en 2019 pour déterminer les investissements nécessaires à l'amélioration du trafic dans ce secteur.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.103-2, L.103-3 et R.103-1,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les modalités de la concertation préalable au sens de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, à compter du 1^{er} avril jusqu'au 26 avril 2019, dans le cadre du projet de requalification de la RD1006,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les documents nécessaires à la mise en place et au suivi de la concertation.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 029-19 C

Objet de l'acte : RD - Projet de requalification de la RD1006 la Garatte / la Trousse -
Approbation des modalités de la concertation préalable

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 7 - Actes speciaux et divers

Date de l'acte : 21 février 2019

Annexe : Périmètre Etude RD1006;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190221-lmc1H21784H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21784H1

Date de transmission en Préfecture : 01 mars 2019

Date de réception en Préfecture : 01 mars 2019